Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260915-D20260902-DE

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Mardi 15 septembre 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	19
Date de la convocation		
9 septembre 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
16 septembre 2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 15 septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BODIN Alexandre, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 9 septembre 2026.

Présents : BODIN Alexandre, SUBIRY Delphine, MOREAU Sylvain, SUBIRY Jean-Yves, DUFLOS Béatrice, PANETIER Pascal, SARTONI Justine, RESTIF Isabelle, FAUCHEUX David, GUERAULT Maggy, BOUGERES Amandine, CHEVRIER Denis. DZIEDZIC Ollivier, HERVOUET Sylvie, DÉSILLE Julien, TOUCHET Maxime.

Absents excusés ayant donné procuration MENEUST Marie (pouvoir à M. Bodin,), SOREL Marie (Mme. SUBIRY Delphine), JEANNE Quentin (pouvoir à M. Subiry Jean-Yves)

Absents excusés : Néant

Absents : Néant
Secrétaire de séance : SARTONI Justine

20260902 Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire.

-Conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation (délibération du 31 mars 2026 n° 20260311) :

- Décisions relatives au droit de préemption :

Numéro DIA	Date dépôt	Localisation	Parcelles	Nature	Décision DPU
035 097 26 V0007	23.07.2026	2 Rue du Colombier	AB 682 : 4 m2 AB 683 : 210 m2 AB 685 14 m2 77 m2	Bâti	Renonciation
035 097 26 V0008	23.07.2026	2 Rue du Colombier	AB 682 : 4 m2 AB 683 : 210 m2 AB 685 14 m2 77 m2	Bâti	Renonciation

- Décisions relatives aux dépenses d'investissement, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 16 septembre 2026
et publication et/ou notification le : 16 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260915-D20260902-DE

Dates	Objets
03/07/2026	MEDIALEX – Procédure adaptée – Travaux de voirie 2026 – 159,88 €
03/07/2026	BDA METAL – Passerelle au Plan d'eau – 5 200 €
07/07/2026	TEREVA – Mobilier logement 2 allée des Bruyères – 307,27 €
07/07/2026	RUBION MICHEL – Fournitures pour passerelle plan d'eau – 237,17 €
07/07/2026	POINT P – Bois pour le sol de la passerelle – 1 417,98 €
07/07/2026	PROTECT'HOMS - Défibrillateur – 1 398 €
26/08/2026	ECLOS – Conception nouveau Logo commune – 800 €
26/08/2026	XEFI – Stations d'accueil mairie – 375,17 €
26/08/2026	PHONER BUSINESS – 1 Ordinateur + 4 écrans Mairie – 1 194 €
26/08/2026	ELECTRODEPOT – Réfrigérateur mairie – 199,50 €
26/08/2026	ELECTRODEPOT – Machine à café mairie – 279,98 €

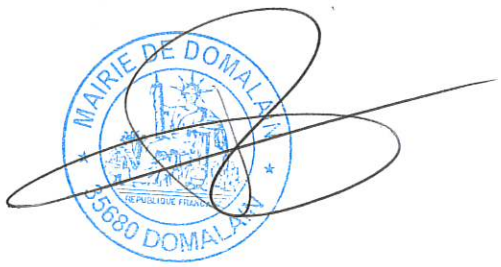
➢ **DECISION :**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, prennent acte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations

A l'unanimité (pour : 19 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 15 septembre 2026
Le Maire, M. BODIN Alexandre



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 16 septembre 2026
et publication et/ou notification le : 16 septembre 2026